

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°49/2023
des délibérations du conseil municipal
Séance du 6 octobre 2023

Date de la convocation : 2 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 6 octobre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean-Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT, Mme Marie-Cécile ROSSI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Décision modificative n°11- Mur de soutènement Monte Rotto- Barrage.

Le Maire rappelle aux conseillers que lors du versement du reliquat de subvention, au titre de la DETR, d'un montant de 18 913,20 euros, une erreur matérielle est intervenue.

En effet, cette subvention a été imputée sur le programme « mur de soutènement Monte Rotto-Fiuminale » au lieu du programme « mur de soutènement Monte Rotto- Barrage ».

Il convient donc de rectifier cette erreur.

La décision modificative est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003263-20231006-DELIBE492023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Affichage : 10/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



10/10/2023	Édition de Décision Modificative	1 / 1
------------	-----------------------------------------	-------

Décision modificative n°11 (virement de crédit)

Description : rectificatif imputation subvention (mur de soutènement monte rotto barrage)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 13 1328 12020		18 913,20	
R I 13 1328 32021	18 913,20		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	18 913,20
Solde Réductions	18 913,20
Ouv. - Réd.	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212003263-20231006-DELIBE492023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Affichage : 10/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

